



MANUEL UTILISATION

DECLARER SUR LE PORTAIL HEBERGEUR

(MISE A JOUR LE 14/09/2021)

1. Introduction

La taxe de séjour est collectée durant toute l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) par l'ensemble des hébergeurs touristiques à titre onéreux, quel que soit leur statut, auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire de la communauté de communes Dômes Sancy Artense, et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.

Les personnes ayant donné leur adresse mail et qui ont reçu leur identifiant peuvent déclarer via la plateforme informatique : <https://taxedesejourdomes-sancyartense.consonanceweb.fr/>

La plateforme de déclaration vous permet également d'avoir accès à une présentation de la taxe de séjour et la législation correspondante.

2. La plateforme

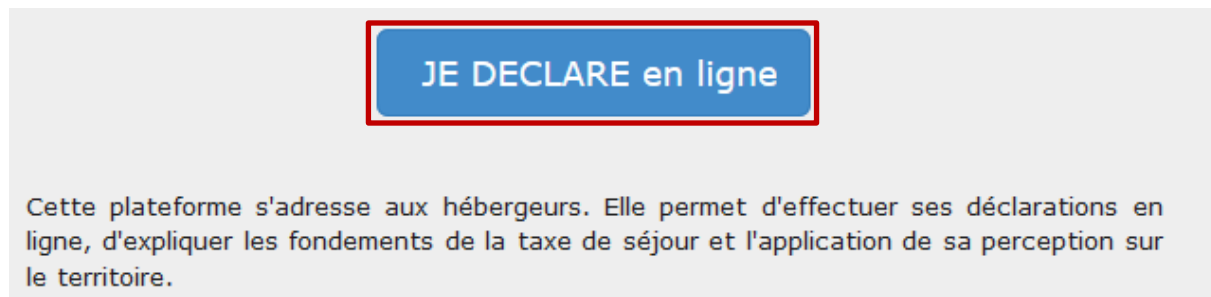
Taper l'url <https://taxedesejourdomes-sancyartense.consonanceweb.fr/> dans votre navigateur. Vous arriverez sur la plateforme de déclaration.

- **ACCUEIL**

Cette page reprend toutes les informations concernant le service Taxe de Séjour et son application.



Vous y trouverez également un accès rapide à la déclaration.



Vous pourrez également télécharger des documents mis à disposition par le service Taxe de Séjour, dans le pavé **DOCUMENTS** situé sur la droite de l'écran

- **PRESENTATION**

Cette page vous présente la Taxe de Séjour ainsi que vos obligations en tant qu'hébergeur.

communauté de communes
Dômes Sancy Artense

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

EN QUELQUES MOTS ...

Les communes peuvent demander aux vacanciers séjournant sur leur territoire de payer une taxe de séjour. Cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique. La taxe de séjour et la période durant laquelle elle s'applique sont déterminés par le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant

RECHERCHE

OK

NOS COORDONNEES

- **GUIDE HEBERGEUR**

Cette page vous présente un guide de la Taxe de Séjour.

communauté de communes
Dômes Sancy Artense

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Si vous avez besoin d'informations d'ordre général n'hésitez pas à consulter la partie présentation de ce site.

SOMMAIRE

- Les obligations de l'hébergeur

CALCULATRICE

Simulation taxe de séjour 2019
: Accéder au simulateur

- **F.A.Q**

Cette page vous propose une foire aux questions.



SOMMAIRE

- Le prêt gratuit du bien immobilier est-il soumis à la taxe de séjour ?
- Je suis client, locataire d'un hébergement touristique situé sur le territoire où je réside. Dois-je payer la taxe de séjour ?

RECHERCHE

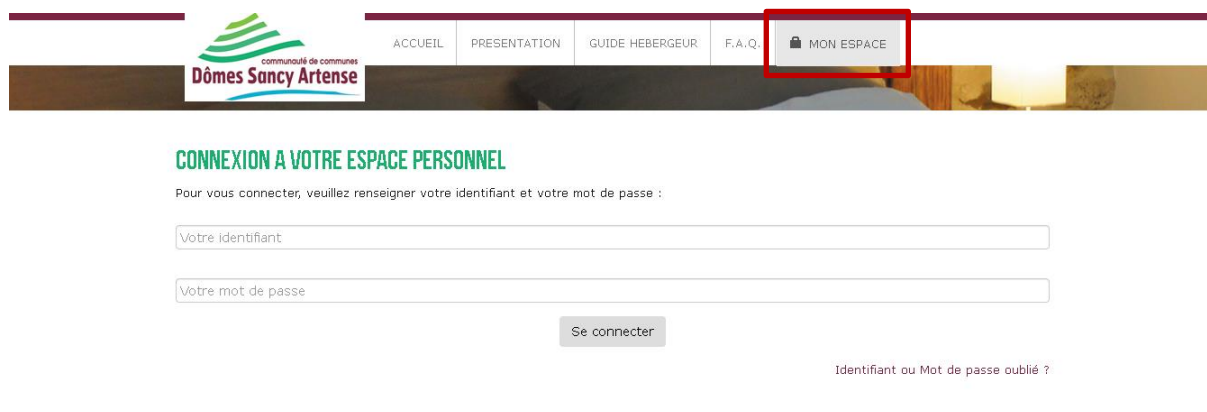
NOS COORDONNEES

- **MON ESPACE**

Pour accéder à votre espace de déclaration, vous devrez d'abord vous connecter.

Cliquez sur le menu « MON ESPACE » et renseignez vos identifiants reçus par mail (vous pouvez les redemander au service Taxe de séjour 04 73 21 79 78).

Cliquez sur « Se connecter »



3. Votre espace personnel

Vous êtes désormais bien connecté à votre espace sur la plateforme de déclaration. Vous pourrez vous déconnecter en cliquant sur le bouton rouge situé à droite de votre écran.

Vous pouvez également accéder rapidement à votre espace depuis la page d'accueil de la plateforme.

- **COORDONNEES**

Cet onglet vous permet de vérifier les informations vous concernant. Vous pouvez demander un nouveau mot de passe ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

Coordonnées Mes hébergements Déclarer la taxe Mes déclarations

Déconnexion

Nom	MONIER
Prénom	ANNE
Adresse	
Email	a.monier@auvergnevolcansancy.com

Modifier mon mot de passe

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service Taxe de séjour par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

SIGNALER UNE ERREUR

- **MES HEBERGEMENTS**

Cet onglet vous permet de vérifier les informations concernant votre ou vos hébergements.

Vous pouvez consulter les périodes d'ouverture enregistrées pour chaque hébergement ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

Coordonnées Mes hébergements Déclarer la taxe Mes déclarations

Déconnexion

Votre période d'ouverture est la période durant laquelle votre logement peut être loué.
Si aucune date de fermeture n'est prévue, vous pouvez saisir une période du 1er janvier au 31 décembre.

Hébergement	Type	Classement	Capacité maxi	Période d'ouverture
CABANE DE JULES 63210 PERPEZAT Email : a.monier@auvergnevolcansancy.com	Chambre d'hôtes	sans notion de classement	0	🔍

- **DECLARER LA TAXE**

Cet onglet vous permet de déclarer la taxe de séjour en choisissant la période de déclaration souhaitée.

Hébergement	Type	Classement	Capacité maxi	Période de déclaration ^o
CABANE DE JULES 63210 PERPEZAT a.monier@auvergnevolsancancy.com	Chambre d'hôtes	Chambre d'hôtes sans notion de classement	0	Choisissez une période de ▼

Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « Choisissez une période de déclaration » et sélectionnez la période qui vous intéresse. De nouvelles lignes apparaissent pour faire votre déclaration.

- **Pour un hôtel classé, un camping, un village de vacances classé ou une chambre d'hôte :**

Compléter les nuitées collectées par vous puis en dessous, celles collectées par les plateformes. Le montant à payer sera seulement celui collecté par vous.

Justificatif logeur : importer le registre du logeur pour la période demandée. Les registres du logeur se trouvent en page d'accueil dans la rubrique DOCUMENTS ou peuvent vous être envoyés sur demande.

Description	Nombre de nuitées	Montant
Collecte directe par l'hébergeur		
Plein tarif ^o	<input type="text"/> x 0.60 €	
Exonérées ^o	<input type="text"/> x 0 €	
Nombre de personnes logées	<input type="text"/>	
Justificatif	Titre : Justificatif_logeur_	
Votre registre du logeur	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> <input type="button" value="Aucun fichier choisi"/>	
Total	0 nuitée	- 0.00 €
Collecte via une plateforme		
Abritel		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
Airbnb		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
Booking		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
Clévacances		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
Expedia		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
Gîtes de France		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
Homelidays		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
Leboncoin		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
MagicStay		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
Misterbandb		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
Pure France		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €
Autres		
Collecte directe par la plateforme	<input type="text"/> x 0.60 €	0 €

- **Pour un hôtel non classé, un village de vacances non classé, un meublé (classé ou non classé) :**

Compléter pour chaque séjour les nuitées collectées.

Pour les nuitées collectées par les plateformes AIRBNB, ABRITEL, BOOKING etc, sélectionner la plateforme correspondante. Le montant à payer sera seulement celui collecté par vous.

Pour les hébergements commercialisés en exclusivité par le relais des Gîtes de France, vous n'avez rien à faire. Si votre hébergement est en planning partagé, vous devez saisir et reverser la taxe de séjour pour les nuitées collectées par vous (dans ce cas, ne pas sélectionner de plateforme).

- ❖ **MEUBLES CLASSES**

DÉCLARATION 1ER SEMESTRE 2019

Plateforme	Début	Fin	Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	TSU	TOTAL
<input type="text" value=""/>	03/06/2019 nombre de nuits : 6	09/06/2019 nuitées taxées : 24	<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="0"/>	0.70 €	16.80 €
Gîtes de Fra <input type="text" value=""/>	17/06/2019 nombre de nuits : 12	29/06/2019 nuitées taxées : 24	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="0"/>	0.70 €	16.80 €
Abritel <input type="text" value=""/>	10/06/2019 nombre de nuits : 5	15/06/2019 nuitées taxées : 10	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="2"/>	0.70 €	7.00 €
<input type="text" value=""/>	jj/mm/aaaa nombre de nuits : --	jj/mm/aaaa nuitées taxées :	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	--	--
1ER SEMESTRE 2019 - TOTAL À REVERSER						16.80 €

Pas de données sur la période précédente

- ❖ **HEBERGEMENTS NON CLASSES (bien saisir le tarif du logement par nuitée = tarif séjour / nombre de nuits)**


Vous devrez alors inscrire chaque séjour ligne par ligne en indiquant la date de début et la date de fin, le nombre de personnes total, le nombre de personne assujettis à la taxe de séjour et le prix du logement pour une nuitée (tarif séjour / nombre de nuits). Le calcul se fera automatiquement et nul besoin de joindre le registre du logeur.

MONIER Non classé - Taxe de séjour au pourcentage : 4.00% | Tarif le plus haut voté par la commune : 0.70 €, plafond à 0.70 € | soit un tarif plafonné à 0.70 €

DÉCLARATION 1ER SEMESTRE 2019

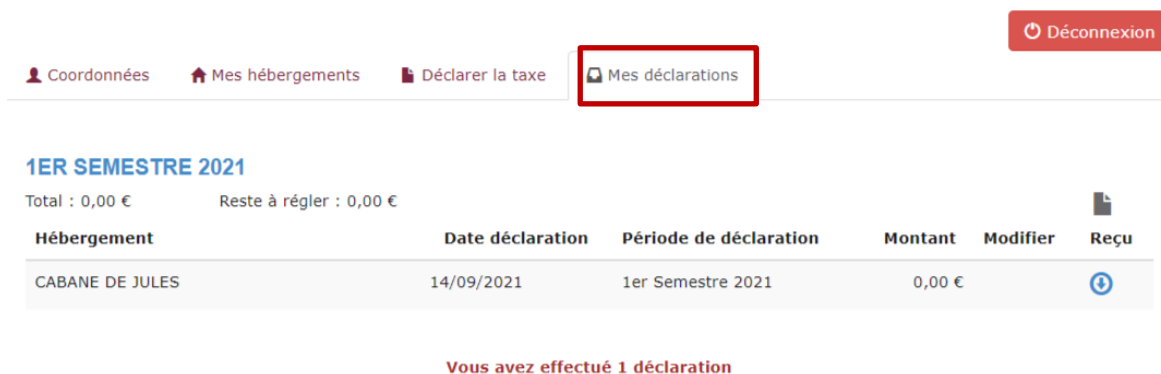
Plateforme	Début	Fin	Nbre d'occupants	Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	Tarif logement HT € / nuit	TSU	TOTAL
<input type="text" value=""/>	26/06/2019 nombre de nuits : 2	28/06/2019 nuitées taxées : 4	<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="25"/>	0.25 €	1.00 €
<input type="text" value=""/>	jj/mm/aaaa nombre de nuits : --	jj/mm/aaaa nuitées taxées :	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	--	--
1ER SEMESTRE 2019 - TOTAL À REVERSER								1.00 €



Si vous n'avez pas collecté de taxe de séjour (pas de location ou collecte exclusivement par les plateformes), vous devez toutefois vous connecter une fois par semestre, pour cela, ne rien remplir et cliquer sur le bouton  votre déclaration sera prise en compte pour le semestre concerné et vous ne recevrez pas de rappel.


- **MES DECLARATIONS**

Une fois votre déclaration effectuée vous pouvez payer par CB - télécharger une attestation de déclaration – une facture.



Coordonnées Mes hébergements Déclarer la taxe **Mes déclarations** Déconnexion

1ER SEMESTRE 2021
Total : 0,00 € Reste à régler : 0,00 €

Hébergement	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
CABANE DE JULES	14/09/2021	1er Semestre 2021	0,00 €		

Vous avez effectué 1 déclaration

Si vous ne pouvez pas régler par CB, il est possible de régler par VIREMENT ou par chèque bancaire. RIB ci-dessous.

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	63000	00002005472	41	TPCLERMONT F

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76 1007 1630 0000 0020 0547 241						
BIC (Bank Identifier Code)						
TRPUFRP1						

TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE TAXE SEJOUR CC DOMES SANCY

Lorsque vous souhaitez quitter votre espace, cliquez sur « **Déconnexion** » pour vous déconnecter.